



LETTRE FLASH N°115

3 juillet 2025

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

La rentrée universitaire ne pourra pas avoir lieu

Alors que nous préparons la rentrée prochaine, le gouvernement fait des choix budgétaires clairs : hausse des dépenses militaires et austérité aggravée au détriment des services publics et des conditions de travail de leurs agent-es. Dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR), les coupes sont déjà bien franches en 2025. 80% des universités sont en déficit et font l'objet d'interventions rectorales sur l'exercice budgétaire imposant de nouvelles restrictions.

Un projet de loi de modernisation et régulation de l'ESR explosif

Malheureusement fidèle à ses méthodes, le gouvernement cherche à passer en force et s'attaque une fois encore au service public de l'ESR. Le projet de loi « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » a été inscrit en catimini à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 3 juillet et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 8 juillet pour le faire passer au parlement le plus vite possible.

Pour le SNESUP-FSU, ce projet de loi est inacceptable.

1/ Il permettrait aux recteurs, sans avis du CNESER, de retirer des accréditations de formation sur simple avis du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) — un organisme à l'indépendance toute relative, dont les avis ont été contestés tout récemment encore par la communauté universitaire.

2/ Il ouvre la possibilité pour des établissements privés de délivrer eux-mêmes des titres universitaires (Licence, Master, etc.). Il revient ainsi sur le monopole de l'État dans la délivrance des grades et titres universitaires.

3/ Il délègue également aux recteurs et rectrices le pouvoir de décider seul-es des nominations des directeurs et directrices « d'écoles faisant partie des universités ».

4/ Il prolonge de cinq ans les expérimentations des établissements publics expérimentaux (EPE), sans aucun bilan et alors que ce type d'établissement brouille la frontière entre établissements publics et privés. Il consacre donc la concurrence, qui plus est déloyale, entre le service public et le secteur privé de l'ESR.

Cette tentative de passage en force, sans concertation ni débat, vise à museler toute contestation. Le SNESUP-FSU refuse cette dérive autoritaire et appelle à la mobilisation pour gagner une Université publique de plein exercice fondée sur le respect de l'indépendance de la recherche, la collégialité et sa gestion démocratique.

Des établissements universitaires à l'os

Depuis 2017, chaque année, plus d'un départ à la retraite sur cinq n'a pas été renouvelé tandis que le nombre d'étudiant-es n'a cessé d'augmenter. Même le service statistiques du ministère mentionne qu'il faudrait augmenter les recrutements de 24%. Les enseignant-es et les enseignant-es-chercheur-es (EC) ont dû faire des efforts considérables – au détriment du temps de recherche et de leur santé – pour essayer de maintenir l'encadrement des étudiant-es : le nombre d'heures complémentaires (HC) assurées par les titulaires a bondi de plus de 25 % depuis 2017 et représente désormais 20 % du total des heures enseignées. Les collègues attachés au service public souffrent d'être privé-es des moyens pour faire réussir les étudiant-es et faire avancer la connaissance par leur recherche, ainsi que du manque de considération et du déclasserement salarial subi par l'ensemble des personnels. Le système a atteint ses limites : tout est fait pour que l'Université publique ne fonctionne plus et que le privé prenne sa place. Le

nombre de postes d'enseignant·es-chercheur·es ouverts cette année est plus faible que les deux dernières années alors que les départs en retraite sont en augmentation durable au moins jusqu'en 2030.

LPR et COMP 100%

Concernant la LPR, et hormis la reconduction des chaires de professeur junior (CPJ) que le SNESUP continue de dénoncer : rien ! Où sont les moyens pour améliorer l'entrée dans la carrière des jeunes maîtres et maîtresses de conférences (MCF) ou chargé·es de recherche, à qui il a été promis une dotation initiale qui n'a jamais été abondée par le ministère ? Où sont les moyens pour promouvoir les collègues ? À quand la revalorisation de la rémunération des attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) restée scandaleusement basse et désormais inférieure au salaire d'un doctorant avec mission d'enseignement ?

Le budget actuellement envisagé par le gouvernement n'accorde aucun moyen supplémentaire pour accroître les capacités d'accueil et réduire les inégalités entre universités, alors que le nombre de bachelier·es continue d'augmenter. Au contraire, le ministère avance un projet de mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) sur la totalité de la subvention pour charge de service public. Dans le cadre d'une expérimentation qui, une fois encore, n'en sera pas une, le MESR envisage de réduire l'offre de formations sur la foi d'une adéquation aux bassins d'emplois des territoires fondée sur des indicateurs biaisés, de ne financer la recherche que par l'intermédiaire d'appels à projets et de restreindre drastiquement la collégialité, la démocratie universitaire comme la liberté académique.

La réforme actuelle de la formation des enseignant·es et des conseiller·es principaux·ales d'éducation (FDE) est à l'avenant. Sans réelle concertation, tout change une fois de plus et dans l'urgence. L'État employeur (le ministère de l'Éducation nationale) dicte ses conditions à l'enseignement supérieur, dégradant encore la qualité de la formation et piétinant la liberté académique.

Les conséquences de cette situation sont dramatiques tant pour les collègues (AEF : 67 % des EC disent rencontrer des difficultés quant à leur charge de travail) que pour les jeunes et *in fine* pour la société : la souffrance des collègues face à la difficulté de mener leurs missions est vertigineuse, de plus en plus de jeunes se voient privés de l'éducation à laquelle ils ont droit. Tout cela obère l'avenir de notre société et ce recul du service public fait le lit de la progression de l'extrême droite.

Les conditions de la rentrée universitaire de septembre 2025 ne sont pas réunies. D'ores et déjà dans des établissements, des collègues renoncent à participer à certaines tâches administratives, quand ils ne quittent pas tout simplement le supérieur. Il est urgent de prendre des mesures répondant aux besoins de la communauté et d'arrêter de maltraiter l'ESR, ses personnels et ses étudiant·es.

Le SNESUP-FSU demande une loi de finances rectificative de 8 Mds d'euros supplémentaires afin de réduire les inégalités de taux d'encadrement entre établissements et de créer les places supplémentaires pour accueillir tous et toutes les étudiant·es qui souhaitent s'inscrire à l'université. Il exige l'abandon du projet de loi de modernisation et régulation de l'ESR et appelle à l'unité syndicale pour l'obtenir. Il appelle à l'arrêt des COMP et des expérimentations et au retour à des universités conformes au code de l'éducation. Le SNESUP-FSU appelle à informer largement sur ce projet de loi délétère. Il appelle à poser dès maintenant des dates d'assemblées générales dans les établissements pour construire une mobilisation à la hauteur des attaques.

Le projet de calendrier 2025/26 de la procédure de qualification aux fonctions d'EC fait l'objet d'une mobilisation des membres du CNU, vent debout contre le raccourcissement des délais d'examen des dossiers, qui passe en deux ans de 14 à 7 semaines. La CP-CNU s'est symboliquement rassemblée devant le ministère le 18 juin. Depuis, 47 sections CNU ont envoyé un courrier de protestation au ministre. Les membres du CNU demandent donc un allongement de la période d'accès aux dossiers pour des conditions de travail correctes et surtout que puisse être réalisée une évaluation exigeante respectueuse des candidats. Le SNESUP-FSU soutient complètement ces revendications et la demande de révision du projet de calendrier.

Vote : abstention : 1, contre : 2, pour : 37.